

# PRE-RECRUTER ET REVALORISER NOS METIERS

## DERRIERE LES MESURES TRANSITOIRES, UNE TRANSFORMATION DE NOS METIERS, DE NOS QUALIFICATIONS ET DE NOS MISSIONS

### Une réforme technocratique et précipitée :

La réalité de la Refondation en matière de formation des enseignants est loin des promesses du candidat Hollande. Elle se fait dans l'opacité et un calendrier intenable. Au sein du Ministère et des Rectorats, les représentants des personnels ont été écartés. Il n'existe aucune structure de suivi de la réforme au niveau national malgré les demandes répétées de la FSU.

La confiscation du débat dans une démarche technocratique aboutit à une formation très dégradée où se lit une conception du métier d'enseignant totalement transformé.

### Formation dégradée :

**La formation est réduite à peu de chagrin et montre un recul de la part du disciplinaire.** La formation des étudiants se destinant au métier doit désormais se faire dans des Meef (master de l'enseignement) pilotés par les Espé. Le concours est placé au second semestre de l'année de M1, l'année de M2 avec un service à mi-temps constituant l'année de stage. Ainsi les masters MEEF risquent d'être très rapidement considérés comme des sous-masters, puisqu'ils n'auront comme finalité que la préparation des concours puis la titularisation, et donc comme seul débouché l'Education nationale. De surcroît le temps de formation se réduit drastiquement. La comparaison avec 2002 est édifiante : l'équivalent d'une année de formation a disparu dans le cursus de formation des enseignants (en 2002 :

100h de formation en plus l'année de la préparation du concours). Ainsi les candidats seront moins bien formés dans leur discipline universitaire mais aussi dans la discipline qu'ils devront enseigner. Voilà une réforme qui a peu de chances de rendre à nouveau attractifs les métiers de l'Education nationale !

### Un métier transformé :

**Cette dégradation de la formation s'inscrit en réalité dans la réforme du système éducatif (Ecole du Socle/ bloc bac-3/ bac+3)** voulue par le gouvernement dans le cadre du projet de la commission européenne et de l'OCDE (seuls 50% d'une classe d'âge doivent atteindre le niveau licence). « Les professeurs du socle », techniciens appliquant « les bonnes pratiques », n'auraient pas besoin d'un haut niveau disciplinaire, ils pourraient être bivalents (ou plus). La nouvelle grille dite « référentiel métiers » traduit cette conception : le terme de socle et de compétences sont récurrents, y compris les compétences dites transversales.

Ainsi les nouvelles maquettes des concours (CAPES) marquent un tournant : la part du disciplinaire, assise de nos métiers, recule au profit d'épreuves pseudo-professionnelles qui dominent désormais. Il s'agit d'épreuves de mise en situation professionnelle notamment, qui ne sont que des exercices artificiels ne tenant pas compte des réalités. Les maquettes des concours par discipline sont consultables en ligne : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/epreuves\\_2014/36/8/](http://cache.media.education.gouv.fr/file/epreuves_2014/36/8/)

## Pour une formation et une revalorisation de la mission de tuteur

La restauration d'une réelle formation des enseignants et CPE à l'horizon 2014 passe par un besoin d'accompagnement grandissant dans la découverte de nos professions. Une formation professionnelle universitaire, ancrée sur le disciplinaire, ne peut prendre du sens que si les futurs professeurs et CPE font des stages accompagnés.

Le tuteur n'est pas le messie des « bonnes pratiques » : il est le relais du principe fondamental selon lequel les enseignants sont des concepteurs de leur métier. Leur haut niveau de qualification et leur expérience professionnelle leur permettent de réfléchir sur leur discipline et sa transmission pédagogique au regard des attendus de l'institution. Aussi, pour le SNES, la formation des enseignants et CPE doit être fondée sur un rapport réflexif vis-à-vis de la discipline, sa pratique mais également vis-à-vis de l'institution et de la hiérarchie.

Les tuteurs ont un rôle fondamental à jouer dans la construction de ce rapport réflexif pour éviter que les stagiaires subissent trop la pression institutionnelle et évaluative et ne deviennent des exécutants dociles.

Etre tuteur représente un énorme investissement : cela nécessite un temps d'écoute, d'observation, de dialogue, d'échange et de formation. Le SNES revendique que les tuteurs soient formés et déchargés d'une partie de leurs heures de cours : heures qui seraient prises progressivement en charge par le stagiaire sous le regard du tuteur rendu ainsi disponible. Il demande que la rémunération de la fonction de tuteur soit à la hauteur de l'investissement et allouée à tous les tuteurs sans exclusive.

Afin de porter nos revendications d'une formation et d'une revalorisation des conditions de mission de tuteur/tutrice, le SNEP, le SNES et le SNUEP lancent une campagne et proposent la signature d'une pétition signable en ligne sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

### Le SNES ET LA FSU revendiquent :

- Le rétablissement des emplois de stagiaires
- Une décharge de cours pour les stagiaires des deux tiers de leur service, à savoir un service devant élèves ne dépassant pas 6 heures.
- Une vraie formation au métier d'enseignant qui permette un aller-retour entre la théorie et la pratique, formation qui doit être assurée par un IUFM rénové et amélioré.
- Une décharge de service pour les tuteurs.



Dossier réalisé par  
Nadège Muzard et Perrine Simonutti